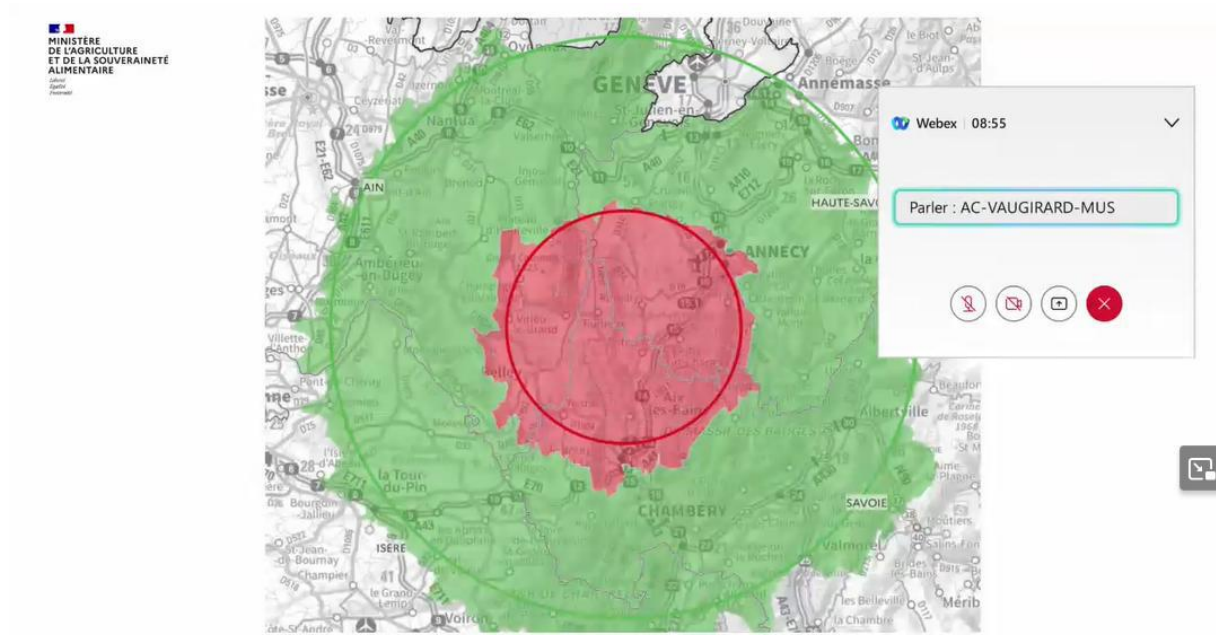


Dermatose Nodulaire Contagieuse

Extrait notes réunion OPA/OPV du 11/07/2025

(Source GDS France)

Situation épidémiologique :



Evolution situation épidémiologique :

- Un 15ème foyer enregistré en Haute Savoie (à Marigny-Saint-Marcel, en direction de la Suisse) à quelques kms d'Entrelacs,
- 1 foyer = 1 site épidémiologique (15 foyers = 9 éleveurs concernés),
- La DGAL est en cours d'expertise pour ajuster une éventuelle évolution de la ZR.

Vaccin :

- Activation de la Banque européenne : mise à disposition gratuite,
- Vaccins produits et livrés depuis l'Afrique du Sud. Logistique et coordination sont complexes car les produits sont sensibles. La DGAL travaille à réduire les délais,
- Immunité complète en 3 semaines :
 - Début : 10 jours,
 - Protection complète : 21 jours.
- Le vaccin a déjà été utilisé en Grèce et dans les Balkans. Il a fait ses preuves et a permis d'éradiquer la maladie.
 - Les bénéfices attendus sont très larges :
 - Permet de limiter l'extension de la maladie et l'éradication à terme,
 - Fait barrière à l'infection dans les élevages et réduit le nombre de suspicions et de foyers.
- Vaccin vivant atténué -> peut engendrer des effets secondaires. Nodule possible au point d'injection et perte de production temporaire,
- Nécessitera une seule injection

→ **Italie :**

- La vaccination concernera la Sardaigne uniquement.
- Lombardie : un seul foyer en lien épidémiologique, détecté rapidement et dépeuplé très vite. Aussi, la situation semble maîtrisée.

→ **Suisse :**

- Lancement concomitant à celui de la France. La vaccination concernera le canton de Genève.

↳ L'Italie et la Suisse utiliseront le même vaccin que la France

Quelles conséquences pour un élevage vacciné ?

Animal vacciné : pas de mouvements possibles pendant 28 jours après l'injection

Élevage vacciné en cas d'infection : foyer possible dans un élevage vacciné si la vaccination est pratiquée en période d'incubation ou si la contamination s'est faite entre l'injection et la mise en place de l'immunité

↳ Dépeuplement total, comme pour un élevage non vacciné.

➔ **La stratégie vaccinale est complémentaire des mesures de gestion : restrictions de mouvements et assainissement des foyers**

Quelles conséquences pour la Zone Règlementée ?

Le recouvrement du statut indemne sera effectif au bout de 14 mois après la dernière vaccination ou le dernier dépeuplement.

Questions/réponses :

✓ **Mouvements possibles 28 jours après l'injection : mouvements possibles vers la ZI ?**

→ Des dérogations sont prévues pour un animal vacciné vers la ZI et vers les autres Etats Membres, à condition qu'ils acceptent mais les conditions sont assez nombreuses (En cours d'expertise).

✓ **Date de disponibilité des vaccins ?** → Pas de visibilité précise.

✓ **Zone vaccinée ? Dynamique de vaccination ?** → En cours d'expertise côté DGAL mais on sera plutôt sur une vaccination qui concernera l'ensemble de la ZR (50 kms).

✓ **Mobilisation des vétérinaires ?** → Seront mobilisés étudiants, vétérinaires retraités et vétérinaires autres que le vétérinaire sanitaire désigné. La vaccination sera confiée et certifiée par le vétérinaire.

✓ **Distinction animal vacciné/animal infecté ?** → Travaux en cours avec le CIRAD.

✓ **Déploiement de la réalisation des analyses par d'autres laboratoires que le CIRAD ?**

→ Les discussions avancent afin d'avoir un ou plusieurs autres laboratoires d'analyses.

✓ **Vaccination en alpage ?**

→ En cours d'expertise.